



***AVEC DU COEUR,
ON PEUT ALLER
ENCORE PLUS LOIN !***



Maladies cardiaques, diabète, cholestérol, asthme, ... Nous sommes tous concernés, de près ou de loin, par ces pathologies. Pour aider les médecins et les chercheurs à concevoir de nouveaux traitements et à accélérer la recherche de pointe, nous pouvons soutenir les équipes de *l'institut du thorax*.

Basé à Nantes et reconnu à l'international, *l'institut du thorax* est un expert dans le domaine des maladies cardiovasculaires, métaboliques et respiratoires, en particulier sur leurs origines génétiques. Sa fondation, Genavie, a été créée en 2006.

Pourquoi donner ?

Donner à Genavie, c'est :

- amorcer des projets scientifiques innovants,
- attirer les meilleurs talents à Nantes,
- recruter de nouvelles compétences,
- soutenir les jeunes chercheurs,
- acquérir des équipements de pointe très coûteux.



L'institut du thorax favorise les synergies entre le soin et la recherche, l'essor de nouveaux outils diagnostiques et les nouvelles voies thérapeutiques au bénéfice des patients.

Il associe un pôle médical d'excellence (CHU de Nantes), une structure de recherche clinique (CHU de Nantes-Inserm) et un laboratoire de recherche fondamentale de haut niveau (Nantes Université-Inserm-CNRS).

200 projets de recherche soutenus

L'effet levier de ce soutien a permis de donner une plus grande envergure aux projets de recherche : paris scientifiques gagnés, collaborations internationales développées, innovations thérapeutiques ouvertes aux patients...

L'intégralité des fonds sont dédiés à la recherche de *l'institut du thorax*.



Chacun.e de nous peut soutenir Genavie et les équipes de *l'institut du thorax* !

En devenant donateur ou entreprise mécène, vous oeuvrez à un projet collectif, de proximité, et participez à une mission de santé publique.

Rejoignez Genavie et aidez les chercheurs à aller encore plus loin !

JE SOUTIENS LA RECHERCHE

Comment aider les médecins et les chercheurs
de l'institut du thorax à aller encore plus loin ?

Particuliers

Si vous êtes assujetti.e à l'impôt sur le revenu, **vous pouvez déduire 66%** du montant de votre don de votre impôt, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

Par exemple : **si vous donnez 100€, votre don vous revient à 34€** après déduction fiscale.

Pour faire un don en ligne, rendez-vous sur :
fondation-entreprise-genavie.org

Entreprises

En devenant mécène de Genavie, vous engagez durablement votre entreprise et vos équipes aux côtés des chercheurs de l'institut du thorax.

Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 5‰ de votre chiffre d'affaires.

Contactez-nous pour en savoir plus sur les modalités d'engagement.

Ils soutiennent Genavie :



Fondation d'entreprise Genavie

Vimla MAYOURA, Responsable Communication

vimla.mayoura@univ-nantes.fr

Tél. : 02 40 16 57 04 / 02 28 08 01 13

IRS-UN 8 quai Moncoussu 44007 Nantes Cedex 1

www.fondation-entreprise-genavie.org

